

# 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DU CIO

Lausanne, novembre 2011



© CIO NOVEMBRE 2011 TOUS DROITS RÉSERVÉS

# TABLE DES MATIERES

---

Introduction .....
Rapport sur Lillehammer .....
Conclusion .....
Annexe A – Composition de la commission .....
Annexe B – Carte .....
Annexe C – Abréviations .....

# INTRODUCTION

---

La commission d'évaluation du CIO (la commission) pour les 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'hiver en 2016 est heureuse de vous présenter le résultat de son évaluation de la candidature de Lillehammer (voir annexe A pour la composition de la commission).

Après une introduction dans laquelle des informations sont communiquées sur la méthodologie utilisée pour évaluer le projet de la ville, ce rapport comprend l'analyse de la commission ainsi que plusieurs annexes.

## METHODOLOGIE

Afin d'aider le comité de candidature de Lillehammer à répondre au questionnaire du CIO, les ressources et services ci-après ont été fournis par le CIO :

- **Manuel pratique sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse**, lequel définit les principes clés ainsi que les obligations se rapportant à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Figurant en annexe au Contrat ville hôte des JOJ, ce manuel rassemble les obligations contractuelles;
- **Un atelier de travail organisé à Lausanne le 11 mai 2010** : l'objectif de cet atelier de travail était d'informer Lillehammer sur les conditions requises par le CIO et de l'aider à comprendre le concept et l'envergure de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse;
- **Un accès à la base de données du CIO sur les connaissances relatives aux Jeux Olympiques**, laquelle contient des informations détaillées et des statistiques sur les précédentes éditions des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse;
- **Un accès à un grand nombre de documents et d'informations des comités d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Singapour (SYOGOC) et à Innsbruck (IYOGOC).**

Lillehammer a répondu au questionnaire et soumis les documents suivants dans le délai fixé par le CIO (15 décembre 2010). Ces documents ont été revus et analysés par l'administration du CIO afin d'aider la commission dans son évaluation.

- Dossier de candidature
- Dossier des garanties
- Dossier photos
- Cartes
- CD-ROM contenant les versions électroniques du dossier de candidature, du dossier photos et des cartes
- Informations financières supplémentaires

Suite à cette analyse, Lillehammer a dû répondre à plusieurs questions adressées à son comité de candidature par le CIO et transmettre toute nouvelle garantie obtenue. Les réponses ont été communiquées dans le respect du délai imparti, à savoir le 26 avril 2011. La commission d'évaluation s'est alors réunie à Lausanne les 9 et 10 mai 2011 pour passer en revue les informations supplémentaires fournies par la ville candidate et tenir une visioconférence avec le comité de candidature de Lillehammer. Fin mai 2011, le CIO avait reçu les réponses écrites aux questions de la commission. Le dernier délai pour la remise des garanties et informations en suspens était fixé au 11 novembre 2011, date à laquelle la commission a finalisé son rapport.

La qualité du dossier de candidature et des autres documents soumis au CIO a énormément aidé la commission dans son évaluation du projet de Lillehammer et dans la préparation de ce rapport. La commission a été impressionnée par le niveau de détail qui est ressorti des documents fournis. Elle

tient à féliciter Lillehammer et le CNO norvégien d'avoir su réagir et répondre aux questions de la commission en aussi peu de temps. La commission prend également acte du degré élevé d'engagement et de soutien obtenu auprès des autorités publiques.

La commission d'évaluation avait pour tâche de procéder à une analyse technique afin d'aider les membres du CIO pour cette importante décision que sera l'élection de la ville hôte des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016.

Par le biais d'une analyse des risques et perspectives liés à la candidature de Lillehammer, la commission s'est efforcée d'évaluer la manière dont le concept des JOJ a été appliqué au contexte propre à la ville, tout en mettant fortement l'accent sur le niveau de qualité et de détail relatif aux aspects techniques du dossier de candidature, donnant ainsi une indication de la solidité du projet.

La commission a mené son analyse sur la base des informations contenues dans le dossier de candidature et des autres documents remis par la ville candidate, et a procédé à une évaluation de la ville sur la base d'un certain nombre de thèmes, notamment, mais sans s'y limiter, les garanties et les questions juridiques, l'infrastructure générale, les sports, la culture et l'éducation, les sites, le village olympique de la jeunesse, le transport, la sécurité, l'hébergement et les finances.

Dans sa conclusion, la commission a jugé bon de souligner les qualités de la ville par rapport au projet qu'elle a proposé en réponse au questionnaire du CIO et au concept des JOJ, ainsi que les risques en termes d'élaboration conjointe du projet avec le CIO pour organiser des Jeux réussis en 2016.

L'évaluation faite par la commission de la candidature de Lillehammer à l'organisation des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016 figure ci-après. Avant d'aborder le contenu même du rapport, la commission aimerait faire un certain nombre de remarques générales.

### **REMARQUES GENERALES**

Ce rapport reflète l'opinion unanime de la commission. Il a pris en considération toutes les informations reçues jusqu'à la date limite fixée par le CIO.

### **Langue**

Le présent rapport a été rédigé en langue anglaise. En conséquence, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fait foi.

### **Distances et temps de trajet**

Toutes les distances sont données en km et les temps de trajet mentionnés représentent les temps de trajet moyens en minutes et en bus en 2016, tels qu'indiqués par la ville candidate dans son dossier de candidature.

### **Carte**

Une carte provenant du dossier de candidature de Lillehammer figure à l'annexe B et aidera les lecteurs à évaluer le projet global de la ville et à localiser les sites.

---

### **Annexe**

- A. Composition de la commission
- B. Carte
- C. Abréviations

# RAPPORT SUR LILLEHAMMER

---

## VISION, CONCEPT ET HERITAGE

L'ambition de Lillehammer 2016 est d'utiliser les principes fondamentaux de l'Olympisme et l'Agenda 21 du sport comme base pour la planification, la mise sur pied et l'organisation d'un événement par les jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes de façon à insuffler le renouveau et la solidarité. Lillehammer souhaite faire de son projet la vitrine internationale du sport organisé et de la contribution de la jeunesse à la paix, à la réconciliation et au développement durable.

La Norvège compte un pourcentage élevé de jeunes, membres d'organisations rattachées au Conseil norvégien de la jeunesse (LNU). Il est du reste prévu que les jeunes soient responsables du programme culturel et éducatif (PCE) des JOJ, que ce soit dans le village olympique de la jeunesse, sur les sites ou au sein de la communauté locale. Lillehammer 2016 s'engage à organiser une manifestation qui montrera l'exemple sur le plan environnemental. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse serviraient de tremplin à la naissance d'une nouvelle génération d'athlètes de compétition, de dirigeants et de volontaires en Norvège.

Lillehammer propose d'organiser les 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver du vendredi 26 février au dimanche 6 mars 2016.

Le concept retenu repose sur l'utilisation de sites existants situés dans quatre régions : Lillehammer, Hafjell/Øyer (18 km / 22 minutes de Lillehammer), Gjøvik (47 km / 42 minutes de Lillehammer) et Hamar (65 km / 65 minutes de Lillehammer). Les athlètes et les officiels seraient logés dans deux villages olympiques de la jeunesse – à Lillehammer et à Hamar (patinage artistique, patinage de vitesse et patinage de vitesse sur piste courte).

Le principal point d'entrée pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse serait l'aéroport international d'Oslo situé à 145 km environ au sud de Lillehammer.

La municipalité de Lillehammer se trouve dans le comté norvégien d'Oppland et compte une population de près de 26 000 habitants.

La candidature de Lillehammer à l'organisation des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016 est placée sous la conduite du Comité National Olympique norvégien et de la ville de Lillehammer et a obtenu des engagements de la part des autorités locales, régionales et nationales, y compris des municipalités voisines d'Øyer, Hamar et Gjøvik ainsi que des comtés de Hedmark et Oppland.

Le comité de candidature propose un héritage tangible et durable, à savoir un Centre sportif olympique pour la jeunesse à Lillehammer. Ce centre serait créé en coopération avec les instituts de recherche et d'enseignement supérieur norvégiens et tirerait parti des installations et partenariats existants. Il aurait pour mission de contribuer de façon novatrice à la formation de jeunes dirigeants sportifs, entraîneurs et athlètes de sports olympiques d'hiver, originaires de pays en développement notamment.

Durant la visioconférence, le CNO norvégien a précisé que les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2016 seraient l'occasion pour la Norvège de redonner vie à sa culture du volontariat, laquelle laisserait un formidable héritage au pays et se situerait dans le droit fil de la stratégie quadriennale du CNO axée sur la jeunesse.

## SPORTS ET SITES DE COMPETITION

Le calendrier de compétition proposé comprend les sept sports d'hiver inscrits au programme olympique, 15 disciplines et 63 épreuves. Le comité de candidature a indiqué que le COJOJ travaillerait en étroite coopération avec les fédérations nationales de sport correspondantes et le CNO à l'établissement de fondements solides pour une édition réussie des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Lillehammer possède une très bonne expérience de l'accueil de grandes compétitions internationales de sports d'hiver, dont des championnats du monde et des épreuves de coupe du monde dans la plupart des disciplines, sans oublier les Jeux Olympiques d'hiver de 1994.

Lillehammer propose dix sites de compétition répartis dans quatre régions : Lillehammer, Hafjell/Øyer (18 km / 22 minutes de Lillehammer), Gjøvik (47 km / 42 minutes de Lillehammer) et Hamar (65 km / 65 minutes de Lillehammer). Les athlètes concourant à Gjøvik et Hamar seraient logés dans un village olympique de la jeunesse à Hamar. Les distances moyennes entre les sites de compétition et le village de Lillehammer seraient de 6 km environ, avec une distance de 18 km pour le site le plus éloigné. Si les sites du patinage de vitesse et du patinage artistique sont proches du village olympique de la jeunesse de Hamar, les patineurs de vitesse sur piste courte devraient faire 50 km pour se rendre sur le site de compétition de Gjøvik. La commission d'évaluation a donc demandé que le futur COJOJ envisage la possibilité de mettre des installations d'entraînement adaptées à la disposition des patineurs de vitesse sur piste courte à Hamar afin d'éviter à ces derniers de perdre trop de temps dans les déplacements à destination et en provenance de Gjøvik.

Sur les dix sites de compétition proposés, trois exigent des travaux permanents, dont des rénovations sur le point d'être achevées et un agrandissement important de la halle Kristin afin d'y accueillir quatre nouvelles pistes de curling et un bâtiment pour les services d'entretien. Qui plus est, une nouvelle installation d'entraînement pour le hockey sur glace serait construite, adjacente à la halle Kristin. Bien que le comité de candidature ait précisé que le propriétaire de ces sites (la municipalité de Lillehammer) était responsable des travaux et avait garanti l'accès et l'utilisation des installations, aucune garantie n'a toutefois été fournie concernant les aménagements prévus.

#### PROGRAMME CULTUREL ET EDUCATIF

Il ressort du programme culturel et éducatif (PCE) proposé une bonne compréhension des principes clés. Toutefois, le PCE n'est pas suffisamment détaillé pour qu'il soit possible d'avoir une idée précise des activités qui seraient organisées ou d'établir un lien entre ces activités et les thèmes. Durant la visioconférence, le comité de candidature a expliqué qu'il entendait travailler avec un grand nombre de partenaires – dont des universités, des instituts et des associations de jeunes – à la conception du programme culturel et éducatif, aussi la commission est-elle persuadée que le comité d'organisation, de concert avec ces partenaires externes, serait à même d'offrir un PCE solide.

Bien que la commission estime que le fait d'avoir deux villages compliquerait la mise en œuvre du programme culturel et éducatif et pourrait rendre difficile la création d'une atmosphère harmonieuse pour tous les participants, le comité de candidature a néanmoins confirmé qu'un programme culturel et éducatif complet serait proposé dans le village olympique de la jeunesse à Hamar.

#### CEREMONIES

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se tiendraient à Stamplesletta (capacité d'accueil de 6 000 à 8 000 places), à côté du village olympique de la jeunesse de Lillehammer. La place des médailles serait située dans le centre de Lillehammer.

#### VILLAGE OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE

Le comité de candidature de Lillehammer propose deux villages olympiques de la jeunesse – un à Lillehammer et un à Hamar – distants de 62 km. Le village olympique de la jeunesse à Hamar accueillerait les athlètes et les officiels d'équipe du patinage artistique, patinage de vitesse et patinage de vitesse sur piste courte.

Le village olympique de la jeunesse à Lillehammer comprendrait de nouveaux bâtiments résidentiels ainsi que l'actuelle résidence hôtelière Birkebeierenen. Les 1 786 lits disponibles seraient répartis dans des chambres de 2 à 4 lits et dans des appartements de 5 lits. Selon les plans remis par le comité de candidature, l'espace semble relativement restreint dans le village olympique de la jeunesse de Lillehammer pour ce qui est de la dimension des chambres, des lieux de vie communs et des espaces de rangement, aussi la commission recommande-t-elle vivement que le futur COJOJ étudie avec soin toutes les mesures opérationnelles susceptibles d'optimiser l'espace disponible. La place du village olympique de la jeunesse, qui accueillerait les activités inscrites au programme culturel et éducatif et les installations de restauration, serait située dans l'actuelle halle Håkons, distante de 200 m.

L'Organisme d'aide aux étudiants du comté d'Oppland (SOPP) et le Bureau du logement de Lillehammer (LOBB) seraient responsables de la planification et de la construction des nouvelles résidences. Les terrains nécessaires aux nouvelles constructions appartiennent à la municipalité de

Lillehammer qui en a fait don. Des garanties et un calendrier de construction ont été remis. S'il est prévu que les 300 logements (1 200 lits) qui doivent être construits par le SOPP soient achevés d'ici à août 2014, les chantiers de construction des 60 habitations (240 lits) relevant du LOBB devraient pour leur part prendre fin en janvier 2016 uniquement, ce qui pourrait présenter un risque.

Le village olympique de la jeunesse à Hamar serait situé dans le Scandic Hamar, un hôtel existant. Les logements proposent un total de 466 lits en chambres individuelles et à deux lits/lit double. Bien que confirmant la mise sur pied d'un programme culturel et éducatif complet dans le village olympique de la jeunesse à Hamar, le comité de candidature précise que les résidents de ce village seraient conduits à Lillehammer à cinq reprises durant les Jeux. Qui plus est, pour contribuer au développement d'une expérience culturelle commune, tous les résidents du village olympique de la jeunesse de Lillehammer se rendraient eux aussi dans le village de Hamar. Enfin, une liaison numérique entre les deux villages serait également envisagée pour que tous les athlètes vivent le PCE de la même façon.

Le rapport maximum lit/salle de bain proposé dans les deux villages est conforme aux exigences du CIO.

La commission souligne que le futur comité d'organisation devra régler la question du décalage existant entre les deux villages s'agissant du niveau de services offerts (hébergement en hôtel contre hébergement en résidences universitaires) afin que les tous participants vivent des Jeux harmonieux en 2016.

Le Lillehammer Olympiapark a garanti à NOK 595 par personne, TVA comprise (environ USD 110), le tarif journalier en pension complète pour les athlètes et officiels résidant au village olympique de la jeunesse de Lillehammer durant les JOJ de 2016. Ce tarif est communiqué en NOK de 2011 et serait uniquement corrigé de l'inflation jusqu'en 2016.

Aucune garantie n'a été remise concernant le tarif journalier en pension complète pour les athlètes et officiels résidant au village olympique de la jeunesse de Hamar.

#### INFRASTRUCTURE GENERALE

L'aéroport international d'Oslo, situé à 145 km environ au sud de Lillehammer / 120 minutes, ferait office de point d'entrée pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Il est bien relié à Lillehammer par une autoroute et par de fréquentes liaisons ferroviaires express. L'aéroport international d'Oslo bénéficie d'une bonne desserte au niveau mondial et offre une capacité suffisante pour répondre aux besoins des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Le comité de candidature a confirmé qu'un service de bus assurerait la navette entre l'aéroport et Lillehammer aux frais du COJOJ.

Hamar, Gjøvik et Hafjell semblent bien reliés à Lillehammer et, grâce à l'adoption de mesures adéquates pour la gestion de la circulation, l'infrastructure de transport existante devrait pouvoir faire face à toutes les exigences de transport des JOJ.

Le niveau de technologie de l'information et de la communication en Norvège et à Lillehammer est jugé élevé. La Norvège fait partie des chefs de file européens en matière de services à large bande.

Le Centre Principal des Médias (CPM) serait situé dans un établissement d'enseignement de trois niveaux à proximité du village olympique de la jeunesse de Lillehammer. La configuration pourrait soulever quelques problèmes compte tenu du manque de grands espaces intérieurs ouverts. Des travaux de rénovation seraient réalisés avant les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

#### OPERATIONS DE TRANSPORT

Les sites sont organisés en noyaux de petite à moyenne taille, disséminés au nord et au sud de Lillehammer. La plupart des sites de compétition et des installations pour le PCE sont situés dans un rayon de 5 km de leurs villages olympiques respectifs. Les temps de trajet présentés dans le dossier de candidature semblent avoir été calculés sur la base de vitesses moyennes de 20-40 km/heure en ville et de 50-70 km/heure sur autoroute, ce qui semble raisonnable.

Le plan général des opérations de transport est bien décrit et devrait suffire à satisfaire à toutes les exigences des Jeux Olympiques de la Jeunesse en matière de transport, y compris pour le grand public.

## HEBERGEMENT

À l'heure actuelle, la capacité hôtelière dans un rayon de 20 km de Lillehammer est de 2 969 chambres, ainsi que l'a confirmé le "Lillehammer Turist AS". Le comité de candidature de Lillehammer a obtenu des garanties pour plus de 2 000 de ces chambres, ce qui est conforme aux exigences du CIO. La commission note que 539 des chambres garanties se trouvent dans des appartements ou des chalets, ce qui pourrait présenter quelques difficultés s'agissant de la répartition des chambres. Cela étant, le nombre total de chambres disponibles dans la ville permet d'affirmer qu'une réserve supplémentaire existe le cas échéant.

Le comité de candidature a communiqué les tarifs garantis suivants en NOK de 2016, petits-déjeuners, taxes et frais de réservation compris, ce qui semble plutôt élevé :

	4 étoiles			3 étoiles		2 étoiles	
	Chambre individuelle	Chambre double	Suite	Chambre individuelle	Chambre double	Chambre individuelle	Chambre double
NOK 2016	2 420	2 880	3 660	2 220	2 680	1 320	1 710
USD*	430	510	650	395	475	235	305

\*conversion au taux de change actuel (11 novembre 2011)

## SERVICES MEDICAUX ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le comité de candidature de Lillehammer a indiqué que durant toute la période des Jeux Olympiques de la Jeunesse, la famille olympique bénéficierait d'une assurance santé spéciale conformément aux exigences figurant dans le Manuel sur les JOJ.

Les premiers secours, un service de transport des patients et des services d'urgence seraient disponibles dans les hôtels des JOJ, les villages olympiques de la jeunesse, le CPM et sur tous les sites. Ces services viendraient compléter les services d'urgence et de secours existants.

Les hôpitaux les plus proches des deux villages olympiques de la jeunesse sont à moins d'un kilomètre, aussi aucun centre médical n'est-il prévu dans les villages.

L'Agence antidopage norvégienne serait chargée de toutes les opérations de contrôle du dopage et se conformerait à toutes les dispositions et exigences du Code mondial antidopage et des Règles antidopage du CIO.

Pour pouvoir exercer en Norvège, les médecins d'équipe des CNO seraient tenus d'obtenir une autorisation auprès de l'Autorité norvégienne chargée de l'inscription du personnel de santé.

## SECURITE

La Direction norvégienne de la police serait l'autorité suprême en matière de sécurité pour la manifestation et fournirait des conseils aux trois organismes de police régionaux associés au projet. L'un de ces trois organismes (probablement le district de Gudbrandsdalen) serait chargé de coordonner les mesures de sécurité pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2016, sous la supervision de la Direction norvégienne de la police. Les divers services de police au niveau local assumeront la responsabilité des opérations sur les sites des JOJ rattachés à leur secteur géographique.

La commission a souligné qu'il serait important que les rôles et responsabilités de chacun, dont le budget, soient clairement définis et compris par toutes les personnes associées à la sécurité des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

## FORMALITES DOUANIERES ET IMMIGRATION

La garantie remise par le Ministère de la Justice et de la Police concernant l'accès au pays est sujette au respect des dispositions de la loi sur l'immigration et de la législation Schengen. S'agissant des frais pour les visas, le Ministère de la Justice et de la Police assure qu'ils seront réduits, voire supprimés dans la mesure du possible, dans le cadre de l'Acquis de Schengen. Il espère également que le précédent établi à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Innsbruck (l'Autriche étant membre de l'espace Schengen) conduira à l'élaboration de procédures et directives pratiques visant à

faciliter la délivrance de visas pour les personnes accréditées comme ce fut le cas pour les récentes éditions des Jeux Olympiques organisées à l'intérieur de l'espace Schengen. Enfin, le Ministère a également garanti que les demandes de permis de travail pour certaines catégories de personnel devant entrer dans le pays à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse seraient traitées rapidement, selon les conditions applicables de la loi sur l'immigration.

La Direction norvégienne des douanes et des impôts a précisé que tous les individus entrant en Norvège pour une période temporaire (jusqu'à un an) pouvaient apporter avec eux, exemptes de droits de douane, les marchandises dont ils pourraient avoir besoin, dans des proportions raisonnables, pour leur séjour en Norvège, pour autant que ces marchandises soient réexportées après les Jeux. Des règles et procédures spéciales pourront s'appliquer pour l'importation de certaines denrées, certains médicaments et certaines armes.

#### PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Norvège possède dans l'ensemble un système juridique efficace pour la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle. Ce pays est membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et fait partie des signataires de tous les traités internationaux portant sur la protection de la propriété intellectuelle. Le Comité National Olympique norvégien s'est depuis longtemps assuré la protection des anneaux et désignations olympiques en Norvège en les enregistrant auprès du Bureau norvégien de la propriété intellectuelle.

#### STRUCTURE DU COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (COJOJ)

Si Lillehammer se voyait confier l'organisation des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016, le comité d'organisation succéderait directement au comité de candidature et prendrait la forme d'une société à responsabilité limitée détenue par le CNO et la municipalité de Lillehammer. Le gouvernement norvégien pourrait également être invité à en faire partie.

#### FINANCES

Le comité de candidature de Lillehammer présente un budget COJOJ équilibré de USD 63,86 millions (chiffres de 2010) dans son dossier. Près de 49 % des revenus sont garantis sous la forme d'un soutien gouvernemental. La contribution financière du CIO s'élèverait approximativement à USD 23 millions (36 % du budget) et comprendrait les frais afférents à l'hébergement en pension complète au village olympique de la jeunesse (EUR 3,9 millions) ainsi qu'un financement supplémentaire de EUR 13,5 millions pour l'infrastructure qui serait conservée après les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Les revenus de marketing se monteraient approximativement à USD 10 millions (14 % du budget). Un fonds de réserve représentant 11 % du budget du COJOJ est prévu. Le comité de candidature entend transformer après les Jeux le solde de ce fonds de réserve en un fonds destiné à financer le Centre sportif olympique pour la jeunesse à Lillehammer. Si ce fonds consacré à l'héritage post-olympique se révélait moins important que prévu, les objectifs du programme devraient être revus.

Le gouvernement norvégien s'est engagé à couvrir un éventuel déficit budgétaire du COJOJ.

## CONCLUSION

---

En conclusion, la commission d'évaluation souhaiterait adresser ses remerciements et redire sa satisfaction au comité de candidature de Lillehammer et au CNO norvégien pour le travail exceptionnel accompli lors de la procédure de candidature ainsi que pour l'ouverture et la transparence de leur collaboration avec le CIO. Elle tient également à les féliciter pour leur enthousiasme et leur engagement en faveur du projet des Jeux Olympiques de la Jeunesse, comme en témoigne clairement la façon dont Lillehammer a fait sien le concept développé par le CIO pour l'adapter à sa culture et à son environnement.

Sur la base de l'évaluation technique du projet et à l'issue de la visioconférence organisée avec la ville candidate, la commission estime que Lillehammer pourrait organiser les 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016. Cela étant, le projet présente des risques et des atouts, mentionnés dans le rapport.

Lors de son analyse du dossier de candidature de Lillehammer et des autres documents remis durant la procédure de candidature, la commission d'évaluation a trouvé le projet de Lillehammer pour l'accueil des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016 solide sur le plan technique et relativement compact, notant plus particulièrement au nombre des principales forces de la candidature une bonne utilisation des sites existants et une très bonne expérience dans l'organisation de manifestations multisportives internationales d'hiver.

La commission d'évaluation souhaiterait revenir sur plusieurs points qui exigeraient une attention particulière si Lillehammer se voyait confier l'accueil des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2016.

- Le projet s'articulant autour des deux villages devrait être pensé avec soin afin que tous les participants vivent ces Jeux de façon harmonieuse, notamment pour ce qui est de la cohérence du niveau de services offerts dans les deux villages (hébergement en hôtel contre hébergement en résidences universitaires "combles").
- La présence de deux villages augmentera également la complexité, sur le plan opérationnel, de la mise en œuvre du programme culturel et éducatif, et devra être prise en considération tout au long du processus de planification afin que tous les participants aux JOJ baignent dans la même atmosphère.
- La mobilisation de quatre municipalités (Lillehammer, Hafjell/Øyer, Gjøvik et Hamar), de deux comtés (Oppland et Hedmark) et du gouvernement national pourrait compliquer la planification et la mise à disposition des services opérationnels par les différentes autorités, aussi sera-t-il important de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque partie, y compris au niveau budgétaire.
- Le budget du COJOJ prévoit un fonds de réserve de 11 % qui sera utilisé pour le financement du Centre sportif olympique pour la jeunesse à Lillehammer après les Jeux. Si ce fonds se révélait moins important que prévu, les objectifs du programme pour l'héritage post-olympique devraient être revus.

### CONCLUSION

**En conclusion, la commission d'évaluation estime que le projet de Lillehammer pour l'accueil des 2<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016 présente un risque minime pour le CIO.**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION

---

**PRÉSIDENTE**

Mme Yang YANG

**DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR LES JEUX  
OLYMPIQUES**

M. Gilbert FELLI

**MEMBRES**

M. Roger TALERMO

M. Fredi SCHMID

M. Christophe DUBI

M. Essar GABRIEL

Mme Jacqueline BARRETT

**ADMINISTRATION DU CIO**

M. Antoine GOETSCHY

M. Toshio TSURUNAGA

**EXPERT TECHNIQUE**

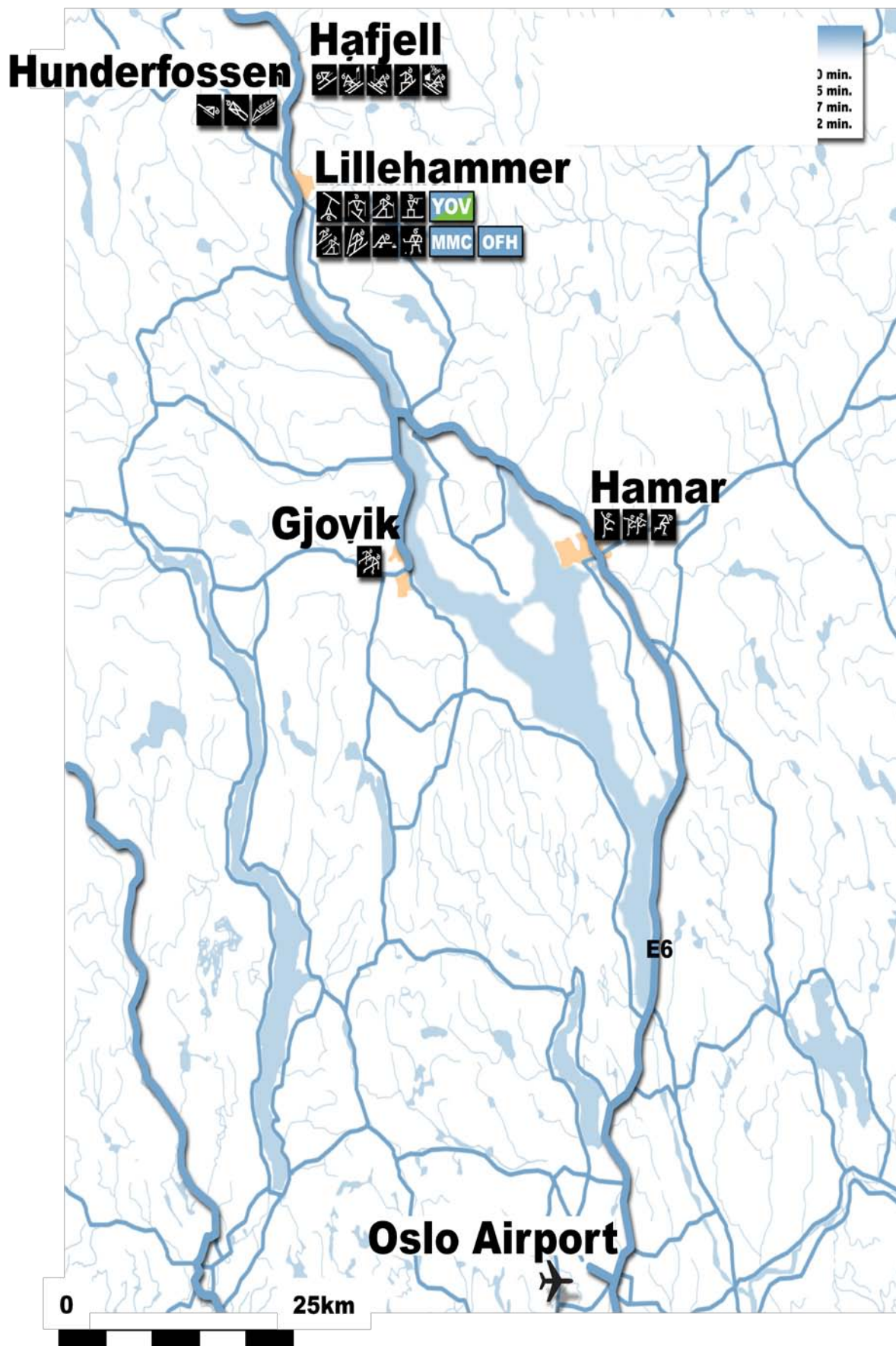
Mme Ingrid TOZER

Le CIO s'est assuré qu'aucune des personnes susmentionnées n'avait été mandatée par la ville candidate. Leurs analyses et rapports ont été réalisés et présentés en toute indépendance.

# Annexe B – Lillehammer 2016

Distances en km et temps de trajet en bus

Village – Aéroport d'Oslo	145 km	120 min
Village – Hamar	66 km	65 min
Village – Gjøvik	45 km	37 min
Village – Hafjell/Hunderfossen	18 km	22 min



## ABREVIATIONS

---

<b>CIO</b>	Comité International Olympique
<b>CNO</b>	Comité National Olympique
<b>COJOJ</b>	Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse
<b>CPM</b>	Centre Principal des Médias
<b>EUR</b>	Euro
<b>FI</b>	Fédération Internationale
<b>JOJ</b>	Jeux Olympiques de la Jeunesse
<b>NOK</b>	Couronne norvégienne
<b>PCE</b>	Programme culturel et éducatif
<b>USD</b>	Dollar américain